Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Principe

La démarche de **prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)** permet au salarié d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de la prévention de son entreprise.

Les enjeux pour le salarié sont de :

> Repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à la santé, d'entraîner des efforts excessifs
> Identifier les déterminants des gestes et postures et les risques encourus
> Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie
> Participer à l'amélioration des situations de travail et à la mise en œuvre des principes de prévention

L'étape initiale de cette démarche est la formation-action INRS, préconisée par la CARSAT en remplacement des "gestes et postures".

Qui ?

L'ensemble des acteurs internes. En priorité: dirigeant, formateur PRAP (interne ou externe = animateur PRAP), acteurs sur le terrain (opérateurs, managers...)

Bonnes pratiques

- Approche participative
- Des acteurs certifiés présents non stop sur le terrain
- Méthode pédagogique expérimentale adaptée à l'activité réelle et au terrain lors de la formation

Points d'attention

Être rigoureux dans le suivi de la planification des observations, comme dans la réalisation du plan d'actions.

Voir le document de référence PRAP INRS disponible sur internet.